



## DEPARTEMENT DU NORD VILLE DE SAINGHIN EN WEPPES

## EXTRAIT DU REGISTRE DES ARRETES DU MAIRE

## AM N° PM/2025/330

Objet : Mise en place d'une réglementation de circulation et de stationnement

Le Maire de la Commune de SAINGHIN-en-WEPPES,

Vu, le code général des collectivités territoriales,

Vu, le code de la route,

Vu, le code pénal,

Vu, l'instruction interministérielle sur la signalisation routière,

Vu, la demande de la société SAVN en date du 03 octobre 2025,

Vu, les pouvoirs de police du Maire à qui il appartient de prendre toutes les mesures pour assurer la sécurité et la commodité de la circulation,

**CONSIDERANT** les travaux de reprise des bordures et d'une grille avaloir, au niveau du 444 rue Emile Zola à SAINGHIN-en-WEPPES (59184), par la société SAVN – TSA 70011 (69134) DARDILLY CEDEX, il y a lieu de prendre toute mesure afin d'assurer l'ordre et la sécurité.

## ARRETE

<u>Article 1</u>: Le stationnement et le dépassement seront interdits à tous les véhicules au droit des travaux. Cette mesure prendra effet à partir du 13 octobre 2025 et pour une durée de 20 jours.

<u>Article 2</u>: Une pré-signalisation, la signalisation d'interdiction seront installées par la société SAVN. La circulation sera alternée par des feux tricolores et la vitesse sera réduite à 30 km/h.

<u>Article 3</u>: Tout véhicule en infraction ou stationnement illicite sera enlevé et conduit en fourrière aux frais des contrevenants, conformément aux lois et règlement en vigueur.

<u>Article 4</u>: La directrice générale des services, la commandante de la brigade de gendarmerie de La Bassée, la police municipale de la commune, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'application du présent arrêté.

Le présent arrêté pourra faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Lille, dans un délai de 2 mois après sa publication sur le site internet de la Commune.

Ampliation du présent arrêté, rendu exécutoire sera transmise à :

- -M. le Président de la Métropole Européenne de LILLE,
- -Mme la Commandante de la Brigade de Gendarmerie de La Bassée,
- -M. le Directeur de la société SAVN,
- -La Police Municipale,
- -Aux archives municipales,

Fait à SAINGHIN-en-WEPPES, le 06 octobre 2025

Le Maire,

Matthieu CORBILLON